Envoyé en préfecture le 09/03/2026
Reçu en préfecture le 09/03/2026
Publié le
ID : 035-213501885-20260302-DCM26_019-DE

Montfort sur Meu
terre d'éveil

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Le deux mars deux mil vingt-six à dix-neuf heures, les membres du Conseil Municipal se sont réunis sous la présidence **de Fabrice DALINO, maire.**

Nombre de conseillers en exercice : 29

Date d'envoi de la convocation : **23 février 2026**

PRÉSENTS :
Les Adjoints au Maire :
Mesdames FAUCHOUX – LE GUELLEC
Messieurs BERTRAND –BOURGOGNON – DESSAUGE – GUILLOUET.

Les Conseillers municipaux :
Mesdames ANDRIAMANDIMBY – BIRLOUET – DAVID (arrivée à 19h10 avant vote délibération n°26.013) – HUET – PELLETIER – RICHOUX – SAUVÉE
Messieurs DUFFE – NEDELEC – PARTHENAY – THIRION

PROCURATIONS :
Mme CANOVAS a donné pouvoir à Mme RICHOUX
Mme CHAUVIN a donné pouvoir à M. THIRION
M. FIERDEHAICHE a donné pouvoir à Mme SAUVÉE
Mme HERITAGE a donné pouvoir à M. NEDELEC
Mme LE BAIL-POUTREL a donné pouvoir à Mme LE GUELLEC
Mme LE PALLEC a donné pouvoir à M. DALINO
Mme MENTENS a donné pouvoir à M. DESSAUGE
M. TILLARD a donné pouvoir à Mme DAVID

ABSENTS :
M. ANDRIAMANDIMBY
M. GAUTHIER
M. LE BRAS

SECRÉTAIRE : M. THIRION

FD/PC/SC 26-019

BUDGET PRIMITIF 2026 - SUBVENTION 2026 AU CCAS

Le Conseil Municipal,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la délibération N°25-23 du 31 mars 2025 relative au financement du CCAS pour l'exercice 2025,

VU le projet de Budget Primitif de la Ville pour l'exercice 2026,

VU l'avis de la Commission « Finances, Administration Générale & Ressources Internes » en date du 12 février 2026,

CONSIDERANT l'autonomie juridique du CCAS et de son budget,

CONSIDERANT que le CCAS ne peut parvenir à l'équilibre de sa section de fonctionnement sans aide de la collectivité ;

CONSIDERANT que l'octroi d'une subvention donne lieu à une délibération distincte du vote du budget,

CONSIDERANT qu'en 2025 le besoin à couvrir en Fonctionnement s'élevait à 126 661.77 €,

Mairie de MONTFORT-SUR-MEU
Boulevard Villebois Mareuil
BP 86219
35162 MONTFORT-SUR-MEU CEDEX
Tél. 02 99 09 00 17
mairie@montfort-sur-meu.bzh
www.montfort-sur-meu.bzh

Envoyé en préfecture le 09/03/2026
Reçu en préfecture le 09/03/2026
Publié le
ID : 035-213501885-20260302-DCM26_019-DE

CONSIDERANT que la délibération N°25-23 plafonnait la subvention d'équilibre 2025 à hauteur de 120 K€,

CONSIDERANT les résultats du CCAS au 31 décembre 2025 ;
- Fonctionnement : Déficit -6 661.77 €
- Investissement : Excédent +15 054.75 €

CONSIDERANT les écritures de rattachements 2025/2026 sur le budget principal de la Ville, lesquelles couvrent les versements au titre de l'exercice 2025 ;

CONSIDERANT que le budget principal 2026 intègre 135 000 € sur le chapitre 65 au titre de la subvention d'équilibre de l'exercice en cours,

CONSIDERANT qu'il s'agit ici d'un montant plafond indicatif et que le versement de la présente subvention d'équilibre pourrait n'être que partiel en fonction du besoin de financement réellement constaté.

Après avoir délibéré, à voix 17 pour et 9 abstentions (Mmes ANDRIAMANDIMBY, CHAUVIN, DAVID, METENS, RICHOUX et M. DESSAUGE, PARTHENAY, THIRION, TILLARD), le Conseil municipal :

- **AUTORISE** le versement de la subvention d'équilibre 2025 ; soit 126 661.77 €, écriture neutralisée sur 2026 grâce aux rattachements 2025 ;
- **AUTORISE** le versement d'une subvention d'équilibre au CCAS de Montfort au regard des résultats observés en fin d'exercice 2026 dans la limite de 135 000 €.
- **AUTORISE** les écritures comptables qui en découlent.

Ampliation de la présente délibération sera adressée à :
- Monsieur le Préfet d'Ille-et-Vilaine,
- Monsieur le Comptable public.

Pour extrait certifié conforme,
Au registre des délibérations

Fabrice DALINO,
Maire

MAIRIE DE MONTFORT-SUR-MEU (Ille-et-Vilaine)

Dominique THIRION,
Secrétaire de Séance

Mairie de MONTFORT-SUR-MEU
Boulevard Villebois Mareuil
BP 86219
35162 MONTFORT-SUR-MEU CEDEX
Tél. 02 99 09 00 17
mairie@montfort-sur-meu.bzh
www.montfort-sur-meu.bzh